

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick ; Marie-Thérèse SCOLAN.



**DELBU2022-04-048**

**Mobilités et formations professionnelles – Modification du tableau des effectifs**

Créations de postes permanents liées à l'obtention de concours et au vote du budget prévisionnel 2022

**Pôle Transition écologique**

**Service urbanisme et droit des sols :Chargé.e de mission planification et urbanisme opérationnel PVD  
- Mise à jour du grade suite à l'obtention d'un concours**

Un contrat de projet de Chargé de mission planification et urbanisme opérationnel PVD (catégorie A) a été créé en bureau le 1<sup>er</sup> février dernier. Une offre d'emploi a ensuite été diffusée mais les deux candidatures reçues ne correspondaient pas au profil recherché. Ceci étant, un Chargé de mission planification actuellement en contrat au sein de l'agglomération a démontré de l'intérêt pour ce poste. Cet agent inscrit sur la liste d'aptitude au concours d'ingénieur souhaite valider son concours. Cela suppose donc de transformer ce poste non permanent en poste permanent.

**Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :**

\* de créer un poste d'ingénieur à temps complet

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Vu** la délibération DELBU2022-02-021 du Bureau d'agglomération, en date du 1<sup>er</sup> février 2022, relative à la modification du tableau des effectifs pour la création d'un contrat de projet ;

# **Délibération**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20220412-DELBU2022\_04\_48-DE

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la création d'un poste d'ingénieur à temps complet ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

